

Convocation envoyée le	13.10.22
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	17
Nombre de votants	23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702038-20221019-CM2022-103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2022

Publication : 26/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaient présents :

Mesdames GARRIGUE, AVRY, HUBERT, PIERROT, BOUCHERY, NERISSON, LAURE et PREZELIN.
Messieurs DUMENIL, RIOT, LELIEVRE, PINAULT, MARTIN, DUPONT, FULNEAU, MALBRANT et DAUBIGIE.

Absents ayant donné procuration : Madame ROBÉ à Madame HUBERT ; Monsieur THIRY à Monsieur FULNEAU ; Madame BARONI à Monsieur RIOT ; Madame DUPETY à Monsieur DUMENIL ; Monsieur ORSONI à Madame AVRY ; Monsieur PRIETO à Monsieur MALBRANT.

Le quorum étant atteint, Monsieur Valentin DUPONT est désigné en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Attribution d'une subvention au Club sportif « Aviron Tours Métropole »

Par courrier en date du 26 août 2022, un jeune Rochecorbonnais sollicite une participation financière dans le cadre de son parcours dans le sport de Haut Niveau en aviron.

Agé de 18 ans, il pratique l'aviron en compétition depuis plus de 6 ans. Après de nombreuses compétitions, des entrainements intenses, des médailles, des records de France et aussi des échecs et des déceptions, il a été sélectionné pour la saison 2022-2023 et les saisons suivantes en pôle universitaire d'aviron de Nantes en parallèle de ses études universitaires à l'IUT de Nantes.

Il a pour objectif d'intégrer les effectifs de l'équipe de France d'aviron pour les JO de 2024.

Considérant la volonté de la Municipalité d'apporter son soutien financier à ce sportif de haut niveau Rochecorbonnais,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur FULNEAU, Adjoint au Maire en charge des finances :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) **DECIDE** le versement d'une subvention d'un montant de 300 € au Club sportif « Aviron Tours Métropole » pour participer à l'achat d'une montre Polar Pacer Pro, nécessaire à un administré dans le cadre de sa préparation aux JO 2024.
- 2) **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2022 - Article 65548.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier.

Pour extrait conforme, le 24 octobre 2022
Le Maire,

Emmanuel DUMENIL



Le Secrétaire de Séance,

Valentin DUPONT

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légalité et de l'Accusé de réception des recours administratifs (publiés ou non) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans
Tél. 02 47 52 50 20 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr